



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le **le 03/10/2025**
ID : 057-245700695-20250924-D2025_139_SI-AR

DECISION 2025-139

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu le marché n° 1828PCAA notifié le 4 juin 2018, concernant l'élaboration du P.C.A.E.T. (Plan Climat Air Energie Territorial) de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, passé avec le bureau d'études OTE Ingénierie à 67403 ILLKIRCH CEDEX et conclu pour un montant de 48 687,50 € H.T.,

Vu l'avenant n° 1 de régularisation acté le 30 septembre 2021 et portant le montant du marché initial à 53 087,50 € H.T.,

Vu l'avenant n° 2 de régularisation acté le 5 octobre 2023 et prolongeant le délai initial,

Vu l'avenant n° 3 de régularisation acté le 14 octobre 2024 et ajoutant des prestations supplémentaires, augmentant le montant du marché à 66 387,50 € H.T. et prolongeant le délai initial au 31 décembre 2024,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant que la fin d'exécution du marché était prévue au 31 décembre 2024,

Considérant les priorités politiques de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, qui ont conduit au report du projet et entravé ainsi l'avancement du prestataire dans l'exécution du marché,

Considérant le principe de loyauté des relations contractuelles et la recherche de la meilleure solution permettant la réalisation des prestations,

Considérant le projet d'avenant n° 4 de régularisation en conséquence prolongeant la durée du contrat, formalisant une modification sans nouvelle procédure de mise en concurrence, le montant de la modification étant nul, conformément aux articles L2194-1 et R2194-8 du Code de la commande publique,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

De signer un avenant n° 4 de régularisation au marché n° 1828PCAA notifié le 4 juin 2018, avec le bureau d'études OTE Ingénierie concernant l'élaboration du P.C.A.E.T. de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, pour acter la prolongation du délai d'exécution du marché jusqu'au 31 décembre 2026 inclus sans que le montant du marché ne soit changé.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations et fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 24 septembre 2025

Le Président
Michel PAQUET

